



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

13 août 2020

Compte à rebours avant la publication de la Norme biologique canadienne 2020

Un aperçu hebdomadaire de la NBC 2020

Chaque semaine, la FBC présentera une clause révisée et décrira ce qu'elle signifie.

Les travaux de révision de la Norme biologique canadienne (NBC), qui ont débuté en septembre 2018, seront bientôt terminés. L'Office des normes générales du Canada (ONGC) prévoit de publier la version 2020 de la NBC à l'automne, car la NBC actuelle, publiée en novembre 2015, doit être révisée tous les cinq ans comme toutes les normes nationales canadiennes.

Les travaux de révision de la norme ont fait l'objet de nombreux débats. Les pratiques liées au bien-être des animaux, à la promotion de la biodiversité, à la production en serre et à d'autres types de production ont été évaluées et comparées aux normes biologiques de nos partenaires commerciaux.

Le consensus a parfois été difficile à atteindre, mais, au final, la NBC 2020 comprend des pratiques améliorées qui répondront aux attentes des consommateurs de produits biologiques.

Ces aperçus hebdomadaires informeront les opérateurs et intervenants des mises à jour des pratiques de la production biologique. À l'automne 2020, la FBC présentera un webinaire décrivant en détail tous les changements apportés à la norme biologique. Veuillez noter que les exploitants disposeront d'une année complète pour se conformer aux pratiques révisées de la NBC 2020 à partir de la date de sa publication par l'ONGC.

Le texte explicatif est inspiré du Guide sur les Normes biologiques canadiennes 2020, qui sera publié par Canadian Organic Growers Inc. en novembre 2020. Le guide en ligne sera disponible gratuitement sur le site cog.ca.

Bien-être animal – la volaille

Couvert aérien pour l'ombre et la protection

Sortir du poulailler pour s'aventurer dans un grand espace ouvert peut être intimidant pour un jeune poulet. Les prédateurs aviaires, tels que les faucons, peuvent constituer une menace. Par conséquent, les volailles sont moins susceptibles de s'aventurer à l'extérieur ou d'utiliser le parcours extérieur, sauf si un couvert sous forme d'arbres, d'arbustes ou un abri leur offre ombre et protection. De plus, les oiseaux aiment les endroits ombragés pour échapper au soleil.



Les arbres plantés à la Ferme St-Ours fourniront bientôt de l'ombre aux pondeuses de l'exploitation. Photo: Serge Lefebvre

Le but ultime est d'encourager les oiseaux à passer plus de temps sur le parcours extérieur : la clause 6.13.1.b 3) requiert donc de fournir un couvert aérien dans le parcours pour pondeuses et poulets à griller.

Plusieurs options sont possibles : un producteur peut planter des arbres dans le parcours extérieur, mais des couverts artificiels peuvent être utilisés quand ces arbres ne sont pas assez grands pour fournir une couverture adéquate.

Pour protéger les pâturages sous les zones ombragées, les producteurs peuvent utiliser des structures ou des matériaux portables, tels que des filets, des structures de type tente ou des abris pouvant être déplacés.

Un avant-toit large, comme une véranda, peut sécuriser les poulets et les inciter à sortir par les issues.

Mais cela ne suffit pas à encourager les oiseaux à explorer le parcours. C'est pourquoi l'avant-toit

- (i) ne peut représenter que la moitié du couvert aérien requis,
- (ii) doit couvrir le pâturage, et pas seulement le gravier autour du poulailler,
- (iii) doit être efficace.

Par exemple, un avant-toit peu proéminent (18-24 pouces) qui n'offre pas une grande couverture pourrait ne pas être considéré comme "efficace".

☞ La clause révisée ☞

6.13.1 L'exploitant d'un élevage de volaille biologique doit mettre en place et maintenir des conditions d'élevage adaptées à la santé et au comportement naturel des volailles :

b) Les volailles doivent être élevées en liberté et avoir librement accès à des pâturages, à des aires d'exercice extérieures ou à d'autres aires d'exercice en fonction du climat et de l'état du sol. Les aires extérieures doivent :

- 3) fournir un couvert aérien fonctionnel (pour l'ombre et la protection contre les prédateurs aviaires) réparti sur toute la surface du parcours des pondeuses élevées en poulailler de manière à encourager son utilisation continue par les oiseaux; le couvert peut être naturel (arbres, arbustes et cultures) ou artificiel (toiles à ombrer, filets de camouflage, écrans ou remorques, par exemple). Les avant-toits au-dessus du pâturage peuvent constituer jusqu'à 50% du couvert aérien requis s'ils sont fonctionnels (s'ils fournissent de l'ombre et une protection contre les prédateurs aviaires). D'ici novembre 2023, les exploitants sont tenus de soumettre un plan pour garantir que le couvert aérien représentera en novembre 2025 au moins 10 %

de la surface minimale requise pour le parcours (telle que décrite au tableau 5 de 6.13.13); ...

Systèmes de production biologique - Principes généraux et normes de gestion
CAN/CGSB-32.310.

Ébauche approuvée le 4 août 2020 par le Comité technique sur l'agriculture biologique de l'ONGC.

Les vérandas enrichies - un terrain de jeu pour les poules pondeuses

Les poules pondeuses élevées en poulailler auront accès à une véranda enrichie pour changer d'air, faire un peu d'exercice et avoir la possibilité de jouer lorsqu'elles ne peuvent pas sortir à cause du mauvais temps ou du risque d'exposition à des maladies.

Les "vérandas enrichies" sont parfois appelées "jardins d'hiver", mais l'espace n'est pas seulement utilisé en hiver. En été, la véranda enrichie peut être utilisée les jours de pluie ou lorsque la grippe aviaire constitue une menace (par exemple, une volée d'oies sauvages qui paissent en liberté). Dans certaines régions du Canada, elle peut être surtout être utilisée au début du printemps ou à la fin de l'automne, car il peut faire trop froid pour l'utiliser au milieu de l'hiver.

La véranda enrichie sert à de nombreux usages. Comme elle bénéficie d'un éclairage naturel et d'une température similaire à la température extérieure, la véranda est une zone de transition entre le poulailler et l'aire extérieure et elle peut aider les oiseaux à se sentir plus à l'aise quand ils pourront y accéder.



Elle permet également aux volailles d'exprimer leur comportement naturel et de réduire les activités antisociales (telles que le picage de plumes).

La véranda enrichie contient des enrichissements environnementaux tels que des microverdurettes ou du foin pour stimuler le comportement naturel de recherche de nourriture, et/ou des objets suspendus (ficelles, épis de maïs, boules) que les oiseaux peuvent atteindre et picorer.

Pour stimuler le saut, le perchage et le jeu, les producteurs peuvent fournir des perchoirs, des bottes de paille, des escabeaux sur lesquels les oiseaux peuvent se percher ou se cacher, et/ou des seaux dont le fond est troué et qui sont disposés sur le côté.

Les vérandas enrichies ne sont pas requises pour les poulettes ou les poulets à griller. Elles ne sont pas non plus requises pour les pondeuses qui sortent à l'extérieur dans des remoques ou des abris portables pendant l'été, mais tous les oiseaux bénéficieraient de l'accès à ce type d'installations.

☞ La clause révisée ☞

6.13.3 VÉRANDAS AMÉNAGÉES POUR LES PONDEUSES ÉLEVÉES EN POULAILLER

- a) Les vérandas aménagées doivent être utilisées lorsque les poudeuses élevées en poulailler n'ont pas accès aux aires extérieures à cause de contraintes météorologiques ou sanitaires (présence de maladies).
- b) Une véranda aménagée est une extension couverte, non isolée et non chauffée ajoutée à un poulailler. Les oiseaux ont accès à la véranda tout au long de l'année, pendant la journée, au moins du printemps à l'automne. La véranda aménagée doit :
 - 1) offrir un climat extérieur, mais assurer une protection contre les intempéries (par exemple, le vent, la pluie), les rongeurs, les prédateurs et les menaces de maladies;
 - 2) représenter au moins 1/3 de la superficie au sol de l'intérieur du poulailler;
 - 3) avoir un éclairage naturel, qui peut être complété par un éclairage artificiel;
 - 4) avoir un sol en sable ou en terre battue; ou un sol solide recouvert de litière, telle que de la paille ou des copeaux de bois, pour le confort et la chaleur, et pour encourager les comportements de recherche de nourriture, de grattage et de bain de poussière;
 - 5) offrir des enrichissements (par exemple, des perchoirs, des plateaux de verdure, des balles de foin, des objets à picorer) pour encourager les comportements naturels.
 - 6) ne pas être incluse dans le calcul des superficies des aires intérieures et extérieures.
- c) Des vérandas aménagées doivent être prévues dans les nouvelles constructions pour les poudeuses élevées en poulailler. Des vérandas aménagées doivent être ajoutées aux infrastructures existantes lorsque l'exploitant ne peut pas démontrer qu'au moins 25 % des poudeuses utilisent le parcours extérieur lorsqu'il n'y a aucune contrainte météorologique ou sanitaire.
- d) Toutes les vérandas aménagées déjà existantes à la date de la publication de la norme sont acceptées telles quelles et 6.13.3 b) 2 et 6.13.3.b 6) ne s'appliquent pas.
- e) Si l'exploitant peut démontrer que l'ajout d'une véranda aménagée conforme à 6.13.3 b) n'est pas possible à cause d'un manque d'espace ou en raison des limites de la structure du poulailler existant,
 - 1) il est permis d'aménager une véranda plus petite à la condition que ses dimensions soient aussi près que possible du tiers ($\frac{1}{3}$) de la superficie du poulailler, ou
 - 2) la véranda aménagée peut être érigée dans l'aire extérieure existante non couverte et, par exception, sa superficie serait incluse dans le calcul de la superficie de l'aire extérieure, ou
 - 3) les exploitants bénéficient d'une exemption qui permet l'utilisation de l'infrastructure existante jusqu'en novembre 2030, à la condition qu'un plan pour la nouvelle construction ou la rénovation de l'infrastructure existante soit fourni avant novembre 2025.

Systèmes de production biologique - Principes généraux et normes de gestion
CAN/CGSB-32.310.

Ébauche approuvée le 4 août 2020 par le Comité technique sur l'agriculture biologique de l'ONGC.



Découvrir la science du bio un balado à la fois

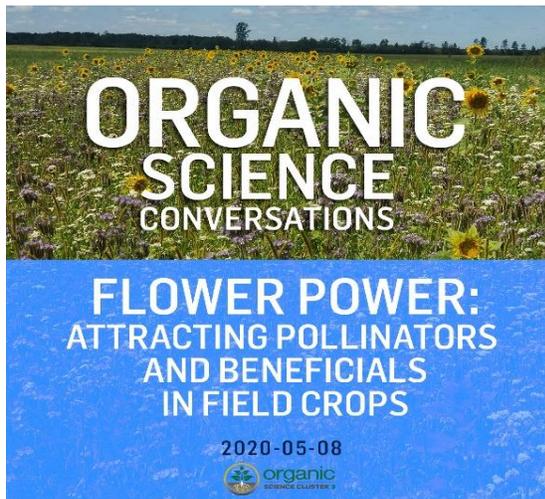
Partout au Canada, des scientifiques étudient comment améliorer les pratiques agricoles biologiques. La Grappe scientifique biologique 3 comprend 27 activités de recherche en agriculture biologique.

Vous voulez savoir ce qu'ils étudient ?

Heureusement, vous n'avez pas besoin de lire une revue scientifique pour connaître les activités de recherche en cours.

Les Balados de la Grappe bio donnent aux producteurs l'occasion d'entendre les scientifiques parler avec passion de leurs recherches et de leur importance pour l'agriculture canadienne. La FBC vous invite à écouter un balado par semaine, ou à lire la transcription du balado (en anglais ou en français) pour en savoir davantage sur les chercheurs de la Grappe bio, leurs objectifs et les résultats qu'ils espèrent obtenir.

Bonne écoute !



Le pouvoir des fleurs Attirer les pollinisateurs et les insectes utiles dans les grandes cultures [11:58]

Les insectes bénéfiques, tels que les pollinisateurs, fournissent des services écosystémiques qui peuvent améliorer la durabilité de la production agricole.

Jason Gibbs mesure comment des bandes de fleurs peuvent améliorer l'abondance et la diversité des insectes bénéfiques dans les exploitations agricoles biologiques et non biologiques.

Pour écouter (en anglais) – [cliquez ici](#)

Pour lire la transcription, [cliquez ici](#)

